



donation avant pacs d un bien immobilier

Par **miaumiau**, le **06/04/2013** à **13:22**

Bonjour je recu on erritage en bien immobilier avant de me pacse es que mon compagnon a le droit a ce bien aussi merci de me repondre

Par **youris**, le **06/04/2013** à **16:53**

bjr,

À défaut de précision dans la convention de Pacs, les partenaires sont soumis en ce qui concerne la gestion de leurs biens au régime légal de la séparation des patrimoines.

Ainsi, chacun des partenaires conserve la pleine propriété de ses biens personnels possédés avant la conclusion du Pacs.

Chacun des partenaires peut prouver par tous les moyens qu'il a la propriété exclusive d'un bien.

Les biens sur lesquels aucun des partenaires ne peut justifier d'une propriété exclusive sont réputés leur appartenir à chacun pour moitié.

cdt